

BULLETIN D'ADHESION

SDAS-FO Lozère

Place Girou – 48100 MARVEJOLS

Tél : 04 66 48 54 91

Mail : sdasfo48@orange.fr



Année

Nom				Prénom			
Adresse personnelle							
Code postal			Ville				
Téléphone			Portable				
Adresse mail				Date naissance			
Qualification				Lieu de naissance			
Date d'adhésion					Signature		

Lieu de Travail							
Adresse							
Code postal			Ville				
Téléphone				n° SIRET			

Convention Collective :

Temps de Travail	<input type="checkbox"/> Temps plein <input type="checkbox"/> Temps partiel
-------------------------	---

Montant de ma cotisation annuelle : €

Je règle mes cotisations de la façon suivante (cochez votre choix ci-dessous)

<input type="checkbox"/>	Par 1 CHEQUE annuel.....à l'ordre de « SDAS-FO 48 »
<input type="checkbox"/>	Par 4 CHEQUES trimestriels.....à l'ordre de « SDAS-FO 48 »
<input type="checkbox"/>	Par 6 CHEQUES tous les 2 mois.....à l'ordre de « SDAS-FO 48 »

Une fois rempli et signé, ce bulletin d'adhésion est à remettre à votre Délégué Syndical, où à renvoyer au SDAS (adresse ci-dessus) avec le(s) chèque(s) correspondant (s) suivant votre choix

(Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SDAS. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion, plus une période de 1 an et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés ». Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : le SDAS)

Tranches de salaire mensuel net	Cotisation Mensuelle <small>En jaune après déduction fiscale</small>	Paiement Annuel par 1 chèque de	Paiement par Trimestre 4 chèques de	Paiement tous les 2 mois 6 chèques de
De 1000 à 1400 €	9 € (3,06 €)	108 €	27 €	18 €
De 1401 à 1800 €	11 € (3,74 €)	132 €	33 €	22 €
De 1801 à 2200 €	13 € (4,42 €)	156 €	39 €	26 €
Au-delà de 2200 €	15 € (5,10 €)	180 €	45 €	30 €



Information sur les modalités de l'adhésion

SDAS-FO Lozère

Place Girou – 48100 MARVEJOLS

Tél : 04 66 48 54 91

Mail : sdasfo48@orange.fr

Secrétaire : Pierre BRUEL 06 81 48 26 35

Trésorier : Olivier FOLCHER 06 84 18 78 11

Quel sera le montant de ma cotisation ?

Tranches de salaire mensuel net	Cotisation Mensuelle <i>En jaune après déduction fiscale</i>	Cotisation Annuelle	Calcul de la cotisation pour un salarié à temps partiel : Essayez de calculer quel serait votre salaire à temps plein. Puis voyez dans quelle tranche vous êtes et calculez votre cotisation mensuelle au prorata de votre temps partiel. Exemple : un salarié à mi-temps (50 %), avec un salaire mensuel de 1.000 € Salaire à temps plein : 1000 x 2 = 2000 €....Cotisation 3 ^{ième} tranche, soit 13 € : 2 = 6,50 €
De 1000 à 1400 €	9 € (3,06 €)	108 €	
De 1401 à 1800 €	11 € (3,74 €)	132 €	
De 1801 à 2200 €	13 € (4,42 €)	156 €	
Au-delà de 2200 €	15 € (5,10 €)	180 €	

Adhésion en cours d'année : cotis. mensuelle X nombre de mois restants à couvrir jusqu'à la fin de l'année

A quoi servira votre cotisation ?

Votre cotisation permet de financer l'action de FO dans le champ professionnel (Action Sociale) et au niveau interprofessionnel, tant au niveau départemental que national. Cela vous permet aussi de recevoir l'information Fédérale.

Les modalités de règlement de vos cotisations, 2 choix possibles :

- **Par 1 chèque annuel** (chèque encaissé dès réception)
- **Par 4 chèques trimestriels** (voir modalités encaissement ci-dessous)
- **Par 6 chèques (tous les 2 mois)** (voir modalités encaissement ci-dessous)
 - ▶ **Pour faciliter le travail du Trésorier merci de faire passer tous vos chèques en début d'année au plus tard le 15 Janvier. Merci**

Quant sera effectué l'encaissement de mes cotisations ?

Date de remises des chèques pour un paiement annuel en 4 chèques	Pour les mois de	Date de remises des chèques pour un paiement annuel en 6 chèques	Pour les mois de
10 Janvier	Janvier/Février/Mars	10 Janvier	Janvier/Février
10 Avril	Avril/Mai/Juin	10 Mars	Mars/Avril
10 Juillet	Juillet/Août/Septembre	10 Mai	Mai/Juin
10 Octobre	Octobre/Novembre/Décembre	10 Juillet	Juillet/Août
		10 Septembre	Septembre/Octobre
		10 Novembre	Novembre/Décembre

Après le paiement de vos cotisations syndicales ?

Après réception de votre règlement, le Trésorier vous fera parvenir votre carte d'adhérent et les timbres correspondants. En début d'année suivante un reçu fiscal vous sera envoyé.

Déductions fiscales :

- 66 % du montant de la cotisation annuelle sont déductibles de l'impôt sur le revenu pour les salariés payant cet impôt (exemple : pour une cotisation de 9 €, après déduction fiscale, cela revient à 3,06 € par mois !)
- Les salariés ne payant pas d'impôt sur le revenu bénéficient d'un crédit d'impôts.

Assemblée Générale du SDAS :

Conformément à nos statuts, chaque année le SDAS organise une Assemblée Générale à laquelle vous serez invités.

C'est l'occasion de faire le bilan moral et financier de l'année précédente, et éventuellement de modifier les statuts si nécessaire.